



# ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA  
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 117 • Juin 2017

*Bonnes vacances à tous!*

*Profitez-en et revenez-nous en santé!*

**ASSEMBLÉES  
GÉNÉRALES  
À VENIR**

**QUÉBEC**

5 juin 2017 : 19h00

6 juin 2017 : 9h00

**Immeuble FTQ**  
5000, Boul. des Gradins, Suite 300  
Québec QC G2J 1N3  
(Salle du Syndicat)

**TROIS-RIVIÈRES**

6 juin 2017 : 19h00

7 juin 2017 : 9h00

**Hôtel L'Urbania**  
3600, boul. Gene H. Kruger  
Trois-Rivières QC G9A 4M3  
(Salle Laviolette)

**MONTRÉAL**

7 juin 2017 : 19h00

8 juin 2017 : 9h00

**Auberge Royal Versailles**  
7200, rue Sherbrooke Est  
Montréal QC H1N 1E7  
(Salle du Syndicat)

<http://uasq8922.org> • [journal8922@uasq8922.org](mailto:journal8922@uasq8922.org)

**Nous sommes là pour vous... partout au Québec!**

# Un petit mot de votre délégué • région Montréal

Bonjour à tous,

Je suis dans le domaine de la sécurité depuis 1984. J'ai connu, comme vous, les hauts et les bas de la sécurité. Depuis plusieurs années, je me suis impliqué syndicalement comme délégué de site et lors d'événements syndicaux. J'ai toujours eu à cœur le respect des droits des agents de sécurité et des bonnes conditions de travail.

Depuis mars 2017, je suis votre nouveau délégué région Montréal. Je rencontre les agents sur les



sites de la grande région de Montréal, qui comptabilise environ 5 000 agents.

Depuis le début de mon mandat, j'ai visité environ 250 sites et je ne fais que commencer à vous rencontrer. Plusieurs agents jusqu'à maintenant m'ont fait part de leurs questions

concernant leur milieu de travail et interrogations pour la prochaine convention collective.

Je compte sur vous tous pour nous appuyer syndicalement dans les prochains mois afin d'avoir

des bonnes conditions de travail, dans le respect des individus.

En espérant vous rencontrer bientôt dans votre milieu de travail et lors de réunions syndicales.

À bientôt,

**Denis Fafard**

## ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du comité de grief
- 9) Rapport du comité de SST
- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du président (intérim)
- 12) Varia
- 13) Ajournement

**N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.**

## TRÈS IMPORTANT... ON NE LE DIRA JAMAIS ASSEZ !

N'oubliez pas que pour toute situation que vous désirez contester, vous avez un délai de **25 JOURS** pour contester par voie de grief. Ce sont vos droits, alors ne prenez pas la chance de laisser traîner et d'attendre qu'il soit trop tard.

**25  
JOURS**

La seule exception est pour un grief d'harcèlement qui est de 90 jours.

## Congé férié chômé

Dans chaque cas, l'employeur accorde le congé choisi en tenant compte de l'ancienneté de site et en informe les salariés avant le 7 décembre, le 7 juin ou avant le 7 mars, selon le cas.

Si un trop grand nombre de salariés désirent chômer l'un de ces jours, l'employeur assigne les salariés à temps partiel et, dans l'ordre inverse de leur ancienneté, les salariés permanents capables de remplir les postes qui doivent l'être. Ces salariés seront rémunérés aux taux prévus ; soit leur salaire de l'heure plus un vingtième du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, incluant les primes mais sans tenir compte des heures supplémentaires.

**Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !**

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



**Finis l'insécurité !**  
Escomptes exclusifs  
pour les agents de sécurité  
et leur famille.\*

\*Syndicat des métallos - section locale 892.



Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission ! **Comparez et économisez ! 1-888-522-2661**

# Le mot du président

Depuis la dernière parution du journal Entre deux Rondes, 450 nouveaux membres rejoignent les 15 000 membres de la section locale 8922 des Métallos.

Bienvenue à tous les signaleurs routiers de Gard : nous avons procédé à l'élection de leur comité de négociation au mois de mai.

Nous avons ratifié le contrat de travail pour les pompiers sur le contrat de la centrale nucléaire et les agents de contrôle de l'aéroport de Québec.

Suite à notre vote sur le projet de convention collective qui a eu lieu dans 34 villes pour 68 réunions en janvier et février, nous tiendrons une première rencontre avec l'association provinciale des agences de sécurité vers la fin mai dans le but d'obtenir un contrat signé dans les meilleurs délais.

Pour juin, nous reprendrons les rencontres régionales dans plusieurs villes du Québec. Vérifiez vos boîtes aux lettres afin d'y prendre part dans votre ville.

*Profitez des vacances d'été qui arrivent à grand pas,  
soyons solidaires plus que jamais!*



Patrick Pellerin  
Président

## Un petit mot de votre déléguée • région Outaouais Hey Gatineau !

**Saviez-vous que ça n'existe pas le terme « compétition » dans la convention collective et que, selon l'article 11.08 g, l'employeur a 15 jours ouvrables depuis la vacance du poste pour combler le poste. Saviez-vous aussi que si tu remplaces un poste vacant depuis longtemps tu pourrais peut-être réclamer ce poste...**

**Je me présente, Johanne Richard, votre déléguée régionale en Outaouais**

Au cours des douze dernières années, j'ai cumulé une variété d'expériences dans l'organisation syndicale avec la section locale 8922. Devenue membre des Métallos et agente de sécurité en mai 2005, puis élue déléguée de site par mes pairs depuis oc-

tobre 2005. Je représente aussi mes collègues de travail en Santé et sécurité depuis 2006. De plus, j'ai joué un rôle comme scrutatrice en 2012 aux élections de notre section locale et par la suite comme Présidente des élections en 2015. Depuis l'automne 2016, je suis Co-présidente du Comité Paritaire en SST en collaboration avec les Commissionnaires d'Ottawa.

Mieux vaut comprendre clairement à quoi vous faites face au lieu d'attendre et ensuite être hors délais pour agir. Je veux m'impliquer davantage et bâtir une relation de confiance avec vous. N'hésitez pas à communiquer avec moi au 819-661-6292 ou à [jrichard@uasq8922.org](mailto:jrichard@uasq8922.org)



# FÉLICITATIONS



Nous avons le plaisir de féliciter l'agent Robert Robert de l'agence des Commissionnaires du Québec, agent à la guérite de Farnham qui soulignait ses 30 ans de service avec l'agence.

Nos sincères remerciements et félicitations à M. Robert pour ses loyaux services pendant toutes ces années.

## Changement d'adresse

N'oubliez pas d'aviser votre section locale 8922 Métallos de tout changement d'adresse et vos coordonnées personnelles car la partie patronale ne transmet pas cette information. Vous pouvez facilement communiquer avec nos bureaux en utilisant si nécessaire les numéros sans frais qui apparaissent à la dernière page de ce journal.



## IN MEMORIAM



NOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Pierrot Girard	64 ans	19-12-2016	G4S
Michel Hatin	60 ans	09-01-2017	Eureka
Serge Dufault	64 ans	19-01-2017	Garda
Serge Desjardins	62 ans	12-12-2016	CCC

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux ami(e)s des familles éprouvées.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

No. assurance sociale : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone (soir) : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Cellulaire : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Adresse courriel (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse : \_\_\_\_\_

Date du déménagement (si connue) : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

Postez ce formulaire complété à :

**UASQ, 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal, Québec H1V 1J7**

## Un vrai syndicalisme Pourquoi ?

Depuis mon début au syndicat, je ne fais que répéter l'importance d'être syndiqué. Ayant en tête la prochaine négociation de la convention collective, j'ai pensé

qu'un tableau parlerait beaucoup plus que des mots de l'importance d'être syndiqué. Vous trouverez ci-dessous l'historique du salaire minimum des dernières



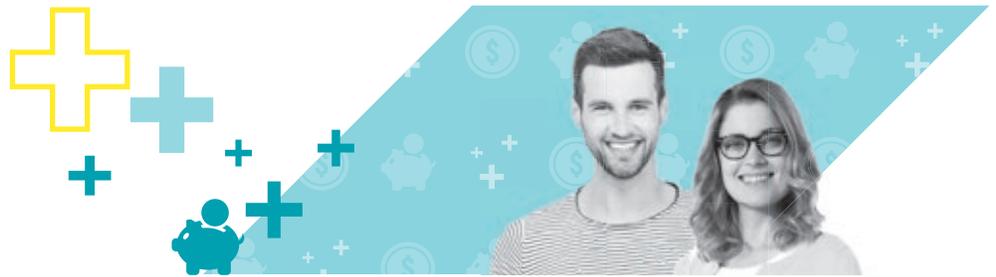
**Geanina Oancea**  
Vice-présidente

Date	Taux horaire minimum	Taux horaire (agents syndiqués 8922)	Revenu annuel (taux horaire minimum)	Revenu annuel (agents syndiqués 8922)	Différence
1987	4.55 \$	6.70 \$	9,464 \$	13,936 \$	4,472 \$
1988	4.75 \$	7.30 \$	9,880 \$	15,184 \$	5,304 \$
1989	5.00 \$	7.90 \$	10,400 \$	16,432 \$	6,032 \$
1990	5.30 \$	8.30 \$	11,024 \$	17,264 \$	6,240 \$
1991	5.55 \$	8.75 \$	11,544 \$	19,240 \$	7,696 \$
1992	5.70 \$	9.25 \$	11,856 \$	20,384 \$	8,528 \$
1993	5.85 \$	9.80 \$	12,168 \$	20,384 \$	8,216 \$
1994	6.00 \$	10.05 \$	12,480 \$	20,904 \$	8,424 \$
1995	6.45 \$	10.30 \$	13,416 \$	21,424 \$	8,008 \$
1996	6.70 \$	10.60 \$	13,936 \$	22,048 \$	8,112 \$
1997	6.80 \$	10.60 \$	14,144 \$	22,048 \$	7,904 \$
1998	6.90 \$	10.85 \$	14,352 \$	22,568 \$	8,216 \$
1999	6.90 \$	11.05 \$	14,352 \$	22,984 \$	8,632 \$
2000	6.90 \$	11.25 \$	14,352 \$	23,400 \$	9,048 \$
2001	7.00 \$	11.50 \$	14,560 \$	23,920 \$	9,360 \$
2002	7.20 \$	11.75 \$	14,976 \$	24,440 \$	9,464 \$
2003	7.30 \$	12.00 \$	15,184 \$	24,960 \$	9,776 \$
2004	7.45 \$	12.25 \$	15,496 \$	25,480 \$	9,984 \$
2005	7.60 \$	12.55 \$	15,808 \$	26,104 \$	10,296 \$
2006	7.75 \$	12.85 \$	16,120 \$	26,728 \$	10,608 \$
2007	8.00 \$	13.15 \$	16,640 \$	27,352 \$	10,712 \$
2008	8.50 \$	13.55 \$	17,680 \$	28,184 \$	10,504 \$
2009	9.00 \$	13.95 \$	18,720 \$	29,016 \$	10,296 \$
2010	9.50 \$	14.35 \$	19,760 \$	29,848 \$	10,088 \$
2011	9.65 \$	14.75 \$	20,072 \$	30,680 \$	10,608 \$
2012	9.90 \$	15.15 \$	20,592 \$	31,512 \$	10,920 \$
2013	10.15 \$	15.66 \$	21,112 \$	32,572 \$	11,460 \$
2014	10.35 \$	16.14 \$	21,528 \$	33,571 \$	12,043 \$
2015	10.55 \$	16.59 \$	21,944 \$	34,507 \$	12,563 \$
2016	10.75 \$	17.04 \$	22,360 \$	35,443 \$	13,083 \$
2017	11.25 \$	17.49 \$	23,400 \$	36,379 \$	12,979 \$
Total					289,576 \$

20 années ainsi que le salaire des agents syndiqués avec la section locale 8922, les revenus annuels respectifs et, finalement, la différence entre les deux. En faisant les calculs, je suis arrivée à la conclusion que le travailleur syndiqué avec le 8922 et qui travaille dans l'industrie depuis 20 ans, a gagné au total 289,576 \$ de plus que le travailleur au salaire minimum, et ce, sans même qu'il ait à payer un permis avant 2009. Ces calculs ont été faits sans prendre en considérations les primes, les journées de maladie et autres avantages de la convention collective.

Voilà, j'espère que j'ai bien répondu à la question : à quoi ça sert d'être syndiqué ?

Bien à vous,



# ÉPARGNEZ FACILEMENT À MÊME VOTRE PAIE!

Saviez-vous que **votre entreprise** vous offre la possibilité d'épargner facilement en vue de votre retraite?

Et si vous choisissez de cotiser à un REER au Fonds de solidarité FTQ, vous allez bénéficier de **30 % de plus d'économies d'impôt** qu'avec un REER ordinaire.

Vous pouvez le faire par retenue sur le salaire : c'est **simple** et **efficace**!

## 30 % D'ÉCONOMIES D'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRES : PROFITEZ-EN !

L'exemple ci-dessous démontre ce qu'il vous en coûterait par paie pour souscrire 40 \$ dans votre REER avec un retour d'impôt immédiat selon votre revenu annuel.

REVENU IMPOSABLE DE <b>16 000 \$ à 42 705 \$</b>				TAUX MARGINAL D'IMPOSITION 28,5 %		REVENU IMPOSABLE DE <b>45 917 \$ à 85 405 \$</b>				TAUX MARGINAL D'IMPOSITION 37,1 %			
CONTRIBUTION PAR PÉRIODE DE PAIE (26)	ÉCONOMIES D'IMPÔT (APPROX.)			PAIE NETTE RÉDUITE APPROX. DE	TOTAL DÉBOURSÉ PAR ANNÉE	TOTAL INVESTI PAR ANNÉE	CONTRIBUTION PAR PÉRIODE DE PAIE (26)	ÉCONOMIES D'IMPÔT (APPROX.)			PAIE NETTE RÉDUITE APPROX. DE	TOTAL DÉBOURSÉ PAR ANNÉE	TOTAL INVESTI PAR ANNÉE
	CRÉDITS 30%	REER 28,5%	TOTAL 58,5%					CRÉDITS 30%	REER 37,1%	TOTAL 67,1%			
5,00	1,50	1,43	2,93	2,07	54	130	5,00	1,50	1,86	3,36	1,64	43	130
10,00	3,00	2,85	5,85	4,15	108	260	10,00	3,00	3,71	6,71	3,29	86	260
25,00	7,50	7,13	14,63	10,37	270	650	25,00	7,50	9,28	16,78	8,22	214	650
<b>40,00</b>	<b>12,00</b>	<b>11,40</b>	<b>23,40</b>	<b>16,60</b>	<b>432</b>	<b>1 040</b>	<b>40,00</b>	<b>12,00</b>	<b>14,84</b>	<b>26,84</b>	<b>13,16</b>	<b>342</b>	<b>1 040</b>
50,00	15,00	14,25	29,25	20,75	540	1 300	50,00	15,00	18,55	35,55	16,45	428	1 300
75,00	22,50	21,38	43,88	31,12	809	1 950	75,00	22,50	27,83	50,33	24,67	641	1 950
100,00	30,00	28,50	58,50	41,50	1 079	2 600	100,00	30,00	37,10	67,10	32,90	855	2 600
125,00	37,50	35,63	73,13	51,87	1 349	3 250	125,00	37,50	46,38	83,88	41,12	1 069	3 250
150,00	45,00	42,75	87,75	62,25	1 619	3 900	150,00	45,00	55,65	100,65	49,35	1 283	3 900
192,31	57,69	54,81	112,50	79,81	2 075	5 000	192,31	57,69	71,35	129,04	63,27	1 645	5 000

Pour bien comprendre l'exemple du tableau de gauche :

Pour un salaire annuel entre 16 000 \$ et 42 705 \$, une contribution de 40 \$ par paie vous permettrait d'épargner 1 040 \$ par année dans votre REER. Le coût réel serait que de 16,60 \$ par paie.

**16,60 \$ est le montant réel qui est prélevé sur votre paie, alors que 40 \$ est ajouté à votre REER.**

Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Notez que les tranches de revenu imposable ainsi que les taux marginaux d'imposition utilisés sont établis selon les règles fiscales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral.



Pour adhérer au REER au Fonds de solidarité FTQ, rendez-vous au [fondsftq.com](http://fondsftq.com) ou communiquez avec le Service aux actionnaires du Fonds, au **1 800 567-3663**.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site [Web.fondsftq.com](http://Web.fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

# Le mot d'un membre

Lévis, 27 février 2017

Bonjour,

Lorsque j'ai écrit à l'équipe de **L'Entre 2 rondes**, je ne me doutais pas que mon mot allait être publié dans vos pages. Je fus donc le premier surpris de voir ma note à la page 2 de votre dernier numéro. Des collègues m'ont même mentionné la pertinence de mon propos. Trêve de flatterie, j'en viens à ma présente communication.

Étant depuis peu dans le secteur de la sécurité privée et, de par la nature même de ce travail, j'ai observé et me suis fait un portrait de cette profession qui me semble méconnue et pas appréciée à sa juste valeur. Suite aux commentaires de collègues autrement plus aguerris que moi et à ma courte expérience dans ce domaine, couplée à mes expériences de travail antérieures, je me demande depuis le début qu'elle serait mon humble contribution. J'ai tenté d'apporter ma touche personnelle sur le site de mon

travail mais je me suis vite aperçu que mes efforts se butaient à un certain immobilisme que je constate mais que je respecte.

C'est vous qui m'avez apporté une réponse en publiant mon commentaire et on m'a suggéré de poursuivre dans cette voie. Mais je ne suis qu'un agent de gardiennage de 57 ans qui a choisi ce métier comme nouvelle carrière après 35 années passées dans le domaine de l'administration dans le secteur parapublic. Je vous interpelle donc à savoir si **L'Entre 2 rondes** serait disposé à recevoir à l'occasion des billets de ma part pour publication. J'ignore encore les aspects de la rémunération possible de tels articles et je vous laisse le soin de me contacter si ma démarche a un quelconque intérêt pour votre équipe.

Merci !

**Jacques Breton 163049**

## SAVIEZ VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôt de 35% en ce moment.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Pour des informations contactez :

## Le Fonds de solidarité FTQ... ça vaut tellement la peine et c'est **FACILE** d'économiser !

### EXEMPLE\* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$

 **FONDS**  
de solidarité FTQ

\* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.



**Bur. Montréal**  
**1.800.361.2914**  
**514 919-8922**  
Patrick Pellerin



**Bur. Montréal**  
**1.800.361.2914**  
**514 242-3385**  
Geanina Oancea



**Bur. Gatineau**  
**819.772.4246**  
Anne Charlebois



## INFORMATIONS À RETENIR

### DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Marc Lacasse  
Poste 249  
Cell. : 514 707-8922  
mlacasse@uasq8922.org



Patrick Ducharme  
Poste 238  
Cell. : 418 454-6267  
pducharme@uasq8922.org



Anne Charlebois  
Poste 229  
Cell. : 819 664-9198  
Télé. : 819 772-9456  
acharlebois@uasq8922.org



Nancy Larche  
Poste 236  
Cell. : 514 709-8922  
Télé. : 514 522-5220  
nlarche@uasq8922.org



Corina Jumuga  
Poste 225  
Cell. : 514 984-8922  
Télé. : 514 522-5220  
cjumuga@uasq8922.org



Luc Boisvert  
Poste 228  
Cell. : 819 244-6989  
lboisvert@uasq8922.org



Vincent Boily  
Poste 235  
Cell. : 514 771-8922  
vboily@uasq8922.org



Nathalie Carboneau  
Poste 242  
Cell. : 514 951-8922  
ncarboneau@uasq8922.org



Tifany Néron  
Poste 240  
Cell. : 514 972-8922  
Télé. : 514 522-5220  
tneron@uasq8922.org



### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

**Montréal • Laval**  
Denis Fafard  
Cell. : 514 718-8922  
dfafard@uasq8922.org



**Côte-Nord**  
Michèle Verreault  
Cell. : 418 293-7226  
mverreault@uasq8922.org



**Gatineau**  
Johanne Richard  
Cell. : 819 661-6292  
jrichard@uasq8922.org



**Laurentides • Lanaudière**  
Johanne Bourcier  
Cell. : 450 758-5729  
jbourcier@uasq8922.org



**Mauricie • Centre-du-Québec  
Sherbrooke**  
Christian Fontaine  
Cell. : 819 266-8922  
cfontaine@uasq8922.org



**Québec**  
Daniel Desjardins  
Cell. : 418 509-3939  
ddesjardins@uasq8922.org



**Saguenay • Lac St-Jean**  
Alain Tremblay  
Cell. : 418 944-8922  
atremblay@uasq8922.org



### REPRÉSENTANT SST

**Province de Québec**  
Guy Doré  
Vp de Québec  
418 622-8044, p. 322  
1 800 361-2914  
Cell. : 418 576-2778  
Télé. : 418 622-8091  
gdore@uasq8922.org  
sst@uasq8922.org



### DÉLÉGUÉS SOCIAUX

**Côte-Nord**  
Lise Bourque  
418 293-7387



**Québec**  
Florence Bédard  
Cell. : 418 569-1907



**Saguenay • Lac St-Jean**  
Jean-François Côté  
Cell. : 418 812-0771



**Bas Saint-Laurent • Gaspésie**  
Denis Joncas  
Cell. : 418 714-2622



### RECRUTEMENT

Guy Coulombe  
Cell. : 514 702-8922  
gcoulombe@uasq8922.org



Nicole Paradis  
Cell. : 514-978-8922  
nparadis@uasq8922.org



### HEURES D'OUVERTURE

#### Bureaux de Montréal

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h00  
et de 13h00 à 16h30

#### Bureaux de Québec (NOUVEAU)

Lundi, mardi et vendredi de  
7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

#### Bureau de Gatineau

Lundi et mardi de 8h00 à 12h00  
Mercredi et jeudi de 13h00 à 16h30  
Vendredi de 8h00 à 15h00

### DATE LIMITE

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal avant le 12 AOÛT 2017. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! [journal8922@uasq8922.org](mailto:journal8922@uasq8922.org)

Visitez notre site web! [www.uasq8922.org](http://www.uasq8922.org) Plusieurs nouveautés sont à venir!

### ENTRE 2 RONDES

est publié par le comité d'information et est expédié à tous les agents et agentes de sécurité syndiqué(e)s.



Tirage : 14 000 exemplaires  
Dépôt à la Bibliothèque du Québec  
Numéro 117, juin 2017

Cette publication est réalisée par le  
COMITÉ DU JOURNAL DE LA SECTION  
LOCALE 8922

#### Membres :

Guy Doré, Patrick Ducharme,  
Patrick Pellerin, Geanina Dancesa.

4115, Ontario Est, bureau 310  
Montréal (Québec) H1V 1J7

Poste-Publication no 41020006

Note : Lorsqu'utilisé dans le texte, le masculin comprend aussi le féminin, s'il y a lieu.

#### Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922  
1 800 361-2914  
Télé. : 514 522-5220  
Courriel : [8922m@uasq8922.org](mailto:8922m@uasq8922.org)  
Adresse : 4115, rue Ontario Est,  
bur. 310, Montréal  
QC H1V 1J7

#### Info Assurances (Montréal)

Tél. : 514 523-2060  
1 800-361-2914  
Télé. : 514 940-1219  
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h00 à 16h00

#### Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044  
1 800 463-2632  
Adresse : 5000 boul. des Grands  
bur. 300, Québec  
QC G2J 1N3

#### Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246  
1 866 894-9160  
Télé. : 819 772-9456  
Courriel : [acharlebois@uasq8922.org](mailto:acharlebois@uasq8922.org)  
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.302  
bur. 302, Gatineau  
QC J8Y 6T1